



Roche, le 1er juin 2016

Convocation

Lundi 20 juin 2016, à 15h, en la Salle du Conseil communal

Maison des Saulniers, à Roche

Séance d'assermentation des autorités

Installation des autorités pour la législature 2016-2021 avec effet au 1^{er} juillet 2016

Ordre du jour

Assermentation

1. Assermentation du Conseil communal par Mme la Préfète
2. Assermentation de la Municipalité par Mme la Préfète
3. Assermentation du Syndic par Mme la Préfète

Elections du bureau du Conseil pour 2016-2017

4. Election du (de la) président(e) du Conseil communal
5. Election du (de la) secrétaire du Conseil communal (pour 2016-2021)
6. Election du (de la) vice-président(e)
7. Election du (de la) second(e) vice-président(e)
8. Election de deux scrutateurs(trices)
9. Election de deux scrutateur(trices) suppléant(e)s

Election des membres des commissions permanentes pour 2016-2017

10. Commission de gestion : 5 membres et 2 suppléant(e)s
11. Commission des finances : 5 membres et 2 suppléant(e)s
12. Commission communale de recours en matière d'impôts communaux : 3 membres (pour 2016-2021)
13. Commission consultative d'urbanisme et constructions : 5 membre et 2 suppléant(e)s

Election des délégué(e)s aux commissions intercommunales

14. EPUDEHL : délégation variable au Conseil intercommunal – 5 délégué(e)s (+ 2 municipaux à la délégation fixe et 1 membre du comité de direction désignés par la Municipalité 2016-2021)
15. Etablissement scolaire Villeneuve-Haut Lac : désignation d'un représentant à la commission de gestion permanente (doit être membre de la CoGest ou de la CoFin communale)

Divers et communications

16. Divers et communications

Seules les personnes assermentées peuvent être élues aux différentes fonctions et représentations

Toute absence non excusée est passible d'une amende

Un apéritif sera servi à l'issue de la séance